

SM le Roi: La Commission Consultative de la Régionalisation, un tournant majeur dans les modes de gouvernance

Actualité Maroc

Posté par: Visiteur

Publié le : 03-01-2010 23:07:56

SM le Roi Mohammed VI a souligné que l'installation de la Commission consultative de la Régionalisation est un moment solennel qui marque le lancement d'un chantier structurant que "Nous voulons qu'il constitue un tournant majeur dans les modes de gouvernance territoriale", en prélude à une "nouvelle dynamique de réforme institutionnelle profonde".

Dans un discours adressé dimanche à la Nation, le Souverain a souligné que la régionalisation élargie escomptée n'est pas un simple aménagement technique ou administratif, mais elle "traduit, plutôt, une option résolue pour la rénovation et la modernisation des structures de l'Etat, et pour la consolidation du développement intégré".

Nous avons jugé opportun de créer à cet effet, une Commission Consultative ad-hoc, en confiant sa présidence à M. Omar Azziman, "eu égard à la compétence, l'expérience, l'impartialité et le sens élevé du devoir que Nous lui connaissons" et en tenant compte dans la composition de cette commission, "de l'attachement, particulièrement patriotique, de ses membres à l'intérêt général, de la diversité de leurs profils et sensibilités et de la complémentarité de leurs spécialités ainsi que de leur grande familiarité avec la chose publique et les spécificités locales et régionales de leur pays".

Le Souverain a appelé les membres de la Commission à accomplir "un travail d'écoute et de concertation avec les instances et les acteurs concernés et qualifiés" et de mettre au point "la conception générale d'un modèle national de régionalisation avancée, englobant toutes les régions du Royaume", qui sera soumise à la Haute Appréciation Royale à la fin du mois de juin prochain.

Nous invitons la commission à s'attacher à mettre au point un modèle maroco-marocain de régionalisation, issu des spécificités de notre pays, dont la Monarchie, qui figure parmi les plus anciennes du monde, est "restée, à travers les âges, le garant de l'unité de la nation, incarnant la symbiose qui la lie aux différentes composantes du peuple, et veillant à s'enquérir de la situation des populations sur le terrain, partout dans le Royaume", a indiqué SM le Roi.

Le Maroc étant un pays qui se distingue par "son patrimoine historique séculaire, autant que par son évolution moderniste notoirement connue, en matière de décentralisation élargie", il appartient donc à la commission de mettre au point "un système national novateur de régionalisation, sans pour autant sombrer dans le mimétisme ou la reproduction à la lettre des expériences étrangères", a précisé SM le Roi.

"Notre dessein ultime, a poursuivi le Souverain, est de poser les fondements d'un modèle de régionalisation avant-gardiste pour les pays en développement" et de conforter ainsi "la place privilégiée de notre pays, comme exemple à émuler, lorsqu'il s'agit de prendre des positions nationales audacieuses et d'apporter des réponses marocaines créatrices à des questions marocaines majeures".

De ce point de vue, a souligné SM le Roi, la conception générale du modèle escompté doit être élaborée en s'appuyant sur quatre fondements, dont le premier est "l'attachement aux sacralités et aux constantes de la nation, notamment l'unité de l'Etat, de la nation et du territoire, unité dont Nous sommes le Garant et le Protecteur", la régionalisation élargie devant "être la confirmation démocratique de la singularité du Maroc, riche par la diversité de ses affluents culturels et de ses atouts spatiaux, le tout se fondant en une identité nationale unique et singulière".

Le deuxième fondement réside dans " la consécration du principe de solidarité", sachant que la régionalisation "ne doit pas se réduire à une simple redistribution des compétences entre le centre et les régions" puisqu'elle ne peut être équilibrée et avoir une portée nationale que si "l'exploitation optimale par chaque région de ses atouts et potentialités propres, s'opère en corrélation et en concomitance avec la mise en place des mécanismes efficaces de solidarité, incarnant la complémentarité et la cohésion interrégionales dans un Maroc uni".

Au troisième rang de ces fondements, SM le Roi a mis l'accent sur "la recherche de l'harmonisation et de l'équilibre, pour ce qui concerne les compétences et les moyens, ainsi que la prévention des interférences et des conflits de compétences entre les différentes collectivités locales, les autorités et les institutions".

Au quatrième, le Souverain a souligné la nécessité de "l'adoption d'une large déconcentration dont la mise en oeuvre effective est indispensable pour une régionalisation judicieuse, dans le cadre d'une gouvernance territoriale efficace, fondée sur la corrélation et la convergence".

"Nous espérons voir aboutir ce chantier fondateur à la concrétisation d'objectifs substantiels majeurs", d'abord à "l'avènement de régions à part entière viables et stables dans le temps, fondées sur des critères rationnels et réalistes, inhérents à un système de régionalisation nouveau", ainsi qu'à l'émergence "souhaitée de conseils démocratiques disposant des prérogatives et des ressources dont ils ont besoin pour prendre en charge le développement régional intégré", a ajouté le Souverain.

De fait, a souligné SM le Roi, "Nous ne voulons pas que les régions du Maroc de la bonne gouvernance territoriale, soient des entités purement formelles ou bureaucratiques, mais plutôt comme des institutions représentatives d'élites qualifiées et aptes à gérer au mieux les affaires de leurs régions respectives".

A ce propos, SM le Roi a exhorté la commission consultative "à procéder à un examen approfondi des problématiques qui se posent effectivement dans ce domaine" et à "mutualiser les efforts et à faire preuve d'innovation et de créativité pour présenter des propositions pratiques et réalisables en la matière, Notre ambition nationale est de passer d'une régionalisation naissante à une régionalisation avancée d'essence démocratique et vouée au développement".

A cet égard, SM le Roi a donné ses Hautes directives au gouvernement et à toutes les autorités pour qu'ils apportent à cette commission "leur collaboration et mettent à sa disposition les moyens qui lui sont nécessaires pour s'acquitter de sa mission".

MAP